

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 28 août 2018

COMMUNIQUÉ

ARRÊTÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Subventions accordées à la suite de l'appel à projets Case numérique

Le gouvernement a attribué 10,2 millions de francs de subvention en faveur de six projets relatifs au développement de nouveaux espaces publics numériques (EPN) ou à l'accompagnement d'EPN existants vers le label Case numérique.

Le programme Case numérique s'inscrit dans le cadre du plan stratégique pour l'économie numérique du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Il vise à mettre en place des EPN labélisés Case numérique qui offrent accès à tous les Calédoniens aux outils, aux services et aux usages liés au numérique. Les EPN constituent en ce sens un moyen essentiel de rééquilibrage pour lutter contre la fracture numérique.

La labellisation des EPN doit permettre d'assurer leur mise en réseau, leur pérennité et leurs adaptations aux différents contextes de la Nouvelle-Calédonie. Il vise aussi à garantir aux usagers l'accès à des services de qualité.

Afin de soutenir les initiatives qui participent au développement du programme Case numérique, le gouvernement a lancé, en mai dernier, un appel à projets. Ce dispositif vise deux objectifs : impulser la mise en œuvre de nouveaux EPN, d'une part ; et accompagner les EPN existants vers leur labélisation, d'autre part.

Sur les sept dossiers déposés en réponse à cet appel à projets, six ont reçu un avis favorable de la cellule Économie numérique du gouvernement. Il s'agit de :

- quatre projets de création de nouveaux EPN, dont trois portés par des collectivités (communes de Bélep, Houaïlou et Pouébo) et un par l'association Poya Sud ;
- deux projets d'accompagnement à la labellisation d'EPN existants, l'un porté par la Ville de Nouméa et l'autre par l'association des femmes de Koindé (La Foa).

Ces six projets vont bénéficier d'une subvention d'un montant total 10,2 millions de francs.

* * *